

donnèrent environ 20 grains de poudre blanche que j'ai subséquemment constatée être de l'acide arsénieux.

Je produis une partie de ces 20 grains, et je n'ai aucun doute que la mort n'ait été causée par l'arsenic.

J'ai entendu les témoignages de Bisson, père, et Bisson, fils, et du nommé Huard. Ces symptômes se présentent ordinairement dans les cas d'empoisonnement par l'arsenic. Les apparences morbides que j'ai remarquées lors de l'autopsie sont aussi celles que l'on rencontre dans les cas d'empoisonnement par l'arsenic.

DR. JACKSON continue: J'ai fait l'examen du contenu du bol mais n'y ai point constaté la présence d'arsenic.

*Transquestionné.*—On fait souvent usage d'arsenic dans les maladies cancéreuses.

DR. FREMONT.—Le bol dont j'ai fait mention, m'a été remis par une personne se nommant Fortier. Le ramollissement du cœur dont j'ai aussi parlé était considérable.

GEO. DOUGLASS.—J'ai entendu les témoignages des Dr. Frémont, Jackson, du nommé Huard et son épouse, de Bisson, père, et de quelques autres témoins dont je ne me rappelle pas les noms. Par la seule description des symptômes de la maladie du défunt, je n'aurais pas pu dire la cause de sa mort; mais après avoir entendu le Dr. Jackson, je n'ai aucun doute que la mort du défunt n'ait été causée par l'administration d'un poison.

J. E. LANDRY.—J'ai entendu tous les témoins examinés jusqu'à ce moment. Les symptômes décrits par les témoins caractérisent une violente inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins, telle que celle occasionnée par l'ingestion d'un poison irritant. Les témoignages des deux médecins qui ont fait l'autopsie ne me laissent aucun doute que ce poison est l'arsenic. Le ramollissement du cœur n'est pas une conséquence nécessaire de l'empoisonnement par l'arsenic. Ce symptôme ne signifie rien dans un cas d'empoisonnement, comme celui-ci.

On rapporte des cas de mort occasionnée par un seul grain d'acide arsénieux. La plus forte dose d'arsenic prise sans occasionner la mort, que je connaisse, est de 15 grammes.

WM. MARSDEN, médecin.—J'ai entendu les témoignages de tous ceux qui ont été examinés, et je ne crains pas de dire que la mort du défunt ne soit résultée d'une certaine dose d'arsenic, qu'on lui a fait prendre.

JOSEPHITE DALLAIRE.—Je connais la prisonnière. Le lendemain du jour de la mort de son mari, je lui ai demandé de quoi il était mort, et elle m'a répondu qu'il était mort de la jaunisse, du mal dans l'estomac et dans le corps. Lui ayant ensuite demandé si elle avait encore des remèdes qu'elle lui avait administrés, elle répondit qu'elle les avait jetés au feu. La prisonnière est ma nièce et me dit: "Ma tante, ne laissez donc pas faire l'ouverture du corps de mon mari."

*Transquestionnée.*—La prisonnière dit qu'elle était sa femme et qu'elle était maîtresse de ne pas laisser ouvrir le corps de son mari, mais qu'on en ferait, après qu'il serait sorti de la maison, ce qu'on en désirerait.

MARIE DUBÉ.—Je connais la prisonnière. Le jour de Noël, elle et Luce Campagna sortirent ensemble pour aller chez le Dr. Bardy. La prisonnière me montra à son retour un petit papier dans lequel il y avait une prise blanche, et me demanda si c'était du poison, je dis que ça en avait bien l'air.

*Transquestionnée.*—Luce Campagna dit, au moment où la prise blanche m'a été montrée par la prisonnière, que c'était pour être appliquée à ses jambes.

La couronne termine l'enquête.

MM. TALBOT ET ALLEN, conseils de l'accusée, adressent le Jury. Ils s'efforcent de démontrer que la preuve offerte de la part de la Couronne est insuffisante et que la prisonnière n'a été identifiée ni par les témoins Dugal et Cook, ni par le Dr. Rousseau. Ils établissent que la Fortier faisait usage d'arsenic pour ses ulcères; que le défunt était d'un caractère jaloux et soupçonneux, et qu'il avait exprimé le désir de s'ôter la vie, que la prisonnière l'a marié de son propre consentement, et qu'elle n'a eu, depuis son mariage, aucun rapport avec le nommé Fricot qu'elle avait congédié pour le défunt.

Les savants avocats procèdent ensuite à l'examen des témoins de la défense:

AUGUSTIN TARDIF.—Je connais la prisonnière, et l'ai courtoisé pendant trois semaines quel que temps avant son mariage avec Bisson. En septembre dernier je l'ai demandée en mariage. Elle me répondit favorablement. Ensuite, Bisson étant venu, elle me dit: "Je pense bien qu'il va être le dernier et que je vais le prendre."

MAGLOIRE JACQUES.—La prisonnière m'a dit le jour de son mariage qu'elle ne pensait plus à Fricot et qu'elle aimait Bisson.

Je sais que Luce Campagna a une plaie à une jambe.

F.-X. TOUSSAINT.—Avant son mariage avec Bisson, Fricot et Tardif avaient courtoisé ma sœur. Elle n'a pas été forcée au sujet de son mariage.

F.-X. TOUSSAINT.—J'ai dit à Fricot que s'il était prêt à marier ma fille, de continuer à venir à la maison; mais que s'il ne l'était pas, de vouloir bien se retirer. Environ cinq semaines avant son mariage, la prisonnière me dit: "Papa, si vous le voulez bien, je vais me marier; je trouve un bon parti." Et lui ayant demandé le nom de cette personne, elle me répondit qu'il